

Où va l'ICANN ?

Qu'est-ce que l'ICANN ?

Ce n'est pas une branche de l'ISOC, ni vice-versa. C'est une société de droit californien, sans but lucratif, dont les missions sont définies comme suit :

« The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) is the non-profit corporation that was formed to assume responsibility for the IP address space allocation, protocol parameter assignment, domain name system management, and root server system management functions previously performed under U.S. Government contract by IANA and other entities. »

« Specifically, ICANN coordinates the assignment of the following identifiers that must be globally unique for the Internet to function:

- Internet domain names
- IP address numbers
- protocol parameter and port numbers

In addition, ICANN coordinates the stable operation of the Internet's root server system. »

En bref, une lecture rapide pourrait se réduire à: « *coordination technique de l'Internet.* »

On vous fait grâce des by-laws, du document de fondation, et autres dissertations dans le style juridique américain dont la lecture est passablement ardue si vous n'avez pas l'habitude. On y trouve pourtant de bons morceaux sur la création de consensus international, la parité des représentations, la coopération avec les organismes internationaux, les garde-fous contre les mainmises politiques ou commerciales, le soutien de la concurrence, etc.

Ensuite apparaissent un lavis de structures porte-conseils, possédant chacune leur autonomie de gouvernement, et sensées produire des recommandations en tous genres sur les actions relevant du domaine de l'ICANN. Le « board », disons le bureau, est constitué de 19 directeurs bénévoles, nommés par les dites structures. Les personnes désignées le sont à titre personnel. Il n'y a pas de membres institutionnels.

L'impression globale qui se dégage de ces documents semble conforter l'idée que l'ICANN s'efforce de respecter, ou mettre en place, un réseau de noyaux de réflexion et formation de consensus, en évitant soigneusement de localiser les pouvoirs décisionnels. Ce serait une tentative d'instaurer au plan mondial une forme de démocratie par mel représentant le peuple de l'Internet.

La mentalité GLOBAL VILLAGE

Ce slogan introduit dans les années 60 par Marshall Mac Luhan peut s'accrocher à nombre de discours sur les rapports entre la société et certains media, y compris ce qui va suivre.

L'ICANN, fille de l'IANA, donc petite-fille de Jon Postel, qui fut le grand maître des protocoles, domaines, adresses, etc. paraît soucieuse de conserver le mode d'autogestion de l'Internet d'autrefois, celui où tout le monde connaissait tout le monde, le village donc. L'explosion du réseau a rendu caduque cette approche sympa. Que l'on explore les voies et moyens d'une démocratie planétaire, pourquoi pas. C'est là un sujet passionnant pour nombre de chercheurs. Mais dans l'actualité, et sur des choix fondamentaux de l'Internet, les structures de l'ICANN ne présentent aucune garantie de représentation.

Que ce soit lors d'une réunion physique quelque part, ou un vote par mel, il y aura bien quelques centaines de voix pour exprimer les vues de millions d'utilisateurs. Que valent ces voix ?

La démocratie est un processus de longue haleine, et de filtrage laborieux au travers de nombreuses structures relais. Sinon, ce n'est qu'un effet de foule. Grâce à une propagande adroite, il n'est pas trop difficile de racoler des milliers de mels sur des oui ou non peu explicites. Et après ?

Comme il faut bien prendre des décisions, comme passer des contrats importants, ce sera, en fin de compte, le lot d'un très petit nombre de personnes, situées à Marina del Rey, Los Angeles. Quelles que soient leur compétence et intégrité, leurs critères de décision ne peuvent pas prétendre refléter ceux d'une large communauté organisée d'utilisateurs. De plus, il serait bien naïf d'ignorer les pressions occultes auxquelles elles seront exposées.

N'importe quelle forme d'organisation est sujette à toutes sortes de manipulations, et l'ICANN ne saurait y échapper. La différence par rapport à des structures plus traditionnelles, est que l'absence de représentation de type institutionnel laisse le champ libre à des lobbies plus ou moins glauques qu'attirent une odeur de fromage.

Le SPAM

L'origine de ce mot est controversée. Parmi les choix possibles, c'était le contenu d'une boîte de conserve du genre ration militaire. Dans l'Internet, ce sont les mels publicitaires et arnaqueurs qui veulent faire de vous un millionnaire ou un superman pour \$29,95. Et ce n'est qu'un exemple.

Une dose d'un ou deux par jour est supportable, elle ne l'est plus à 30 ou 50. Contrairement au courrier papier dans lequel la pub saute aux yeux, le spam requiert plus d'attention. Dans une liste de mels, tous se ressemblent, et il n'est pas rare de jeter celui que l'on voulait garder.

Cette calamité résulte de deux caractéristiques de l'Internet :

- pour l'émetteur, envoyer un million de mels ne coûte pas plus qu'un seul ;
- les adresses des spammeurs sont presque toujours fictives.

C'est finalement l'ensemble des utilisateurs qui supporte les coûts et les nuisances de ce trafic.

Certes, l'ICANN n'est pas responsable des mœurs douteuses de certains utilisateurs, ni du laxisme des serveurs qui acceptent n'importe quel mel sans en vérifier l'origine. Il n'est pas moins vrai que le spam est une nuisance en pleine expansion.

Actuellement la quasi totalité du spam est d'origine américaine. Souvent un spam suggère de cliquer une adresse web pour ne plus en recevoir. Si vous le faites, cela n'aura aucun effet, car l'adresse est bidon, mais le site hébergeur est bien réel. Il va donc placer votre adresse dans les "bonnes", celles qui marchent, et qu'il va revendre plus cher. Par ailleurs, vous avez fait grimper son compteur de visites. S'il n'y a pas collusion des spammeurs et des portails c'est en tout cas bien imité.

Il est possible que le spam serait sensiblement réduit si les serveurs tiraient parti des protocoles existants, ou s'ils facturaient les mels émis, ou si des extensions adéquates étaient étudiées. Encore faudrait-il qu'elles soient appliquées. L'ICANN n'a guère de moyens d'action sur les pratiques commerciales de l'Internet, mais ne semble pas non plus concernée par cette question. Le fond du problème est que la société américaine est tolérante à cette situation. Etant américaine, notamment par ses bailleurs de fonds, l'ICANN s'aligne sur les mœurs du pays.

Est-il normal que l'Internet colporte les mœurs américaines de par le monde, sous prétexte de stabilité du service, homogénéité des protocoles, et autres arguments techniques ? Aux Etats Unis diffamation se traduit par liberté de parole, et atteinte à la vie privée par droit à l'information. Il serait temps de s'interroger sur le droit applicable à l'Internet, et les moyens de son application.

Le syndrome du MOI.COM

Dans n'importe quel système de communication, les correspondants doivent être identifiables de manière unique. C'est par exemple le cas des numéros de téléphone. Dans l'Internet il existe deux principaux types d'identifiants: le numéro IP, et le nom, appelé aussi adresse.

Le numéro IP est formé de chiffres, comme pour le téléphone, et ces chiffres sont le plus souvent utilisés comme indicateurs de routage des données, comme pour les appels téléphoniques. A ce niveau il n'y a pas de différence de principe entre l'Internet et le réseau de téléphone mondial.

Il en va différemment pour les noms, car à l'origine, au temps du village, il a paru simple et de bon goût d'identifier

les correspondants par leur prénom, ou leur patronyme, ou une abréviation. De même pour les serveurs (hosts). D'où le système <machin.chose@truc.muche.com>, ou <http://truc.muche.com/machin.chose>. En ASCII, s'il vous plaît.

Inutile de faire un dessin pour comprendre qu'extrapolé à des milliards de correspondants, et des centaines de langues, ce système devient totalement aberrant. Les appellations mnémoniques, ou patronymiques, ne sont évidemment viables que dans un contexte restreint: personnel, entreprise, métier, pays...

Ce sujet étant très précisément l'un des territoires de l'ICANN, que se passe-t-il ?

Eh bien, au nom du libéralisme et de la concurrence, des sociétés privées, constituées pour l'occasion, des « registreurs », ont reçu une licence d'attribution des noms. Ainsi, seul le premier demandeur du nom Martin pourra profiter de ce nom flatteur, martin.com. Les autres devront choisir martin1 ou martin32987, ou quelque chose pas encore alloué, comme martingal.

Si toutefois Diane Roxane Martin préfère un nom de parfum, comme air-de-rien.com, il suffit de le demander. Elle a de la chance, il est libre. Enfin, il l'était au moment de l'écriture de cette ligne. Quand vous la lirez, il sera sans doute pris.

Autrement dit, le nom dans l'Internet est traité comme une marque déposée toutes catégories, tous pays. Une affaire: \$35 par an. Un grand nombre de noms supposés "intéressants" sont thésaurisés par des cybersquatters, dont font partie les registreurs eux-mêmes. L'intérêt consiste à les revendre au plus offrant. La cote peut aller de \$12, prix bradé, à \$25000 ou plus.

Imaginez un pays où le registre d'état civil serait sous-traité à des sociétés vendeuses de noms, le vôtre notamment. Mise à part une différence d'émotivité, c'est exactement le cas de l'Internet.

Ainsi, une ressource totalement artificielle, sans aucune valeur matérielle, permet d'alimenter, aux frais des utilisateurs, des ... mais qui au fait ?

Les TOP DOMAINES

Un « top » domaine est le mot le plus à droite d'un nom (ou adresse) dans l'Internet, ex: COM, EDU, ORG, NET, FR, UK, JP, etc. Il englobe une tranche de noms administrable indépendamment des autres, autrement dit, un morceau de l'annuaire total. Les termes comme FR ou UK désignent des tranches de noms administrés dans les pays respectifs. Les autres n'ont pas de connotation géographique et peuvent être attribués dans le monde entier.

La plus large part des sociétés commerciales, et de nombreux particuliers, ont choisi de s'enregistrer dans le domaine COM. En termes de noms, c'est le plus gros domaine. C'est aussi celui où la spéculation nominative fait fureur.

Initialement, COM, NET et ORG étaient administrés par une société unique, NSI, qui a été achetée par une autre, Verisign. Ce monopole historique faisant jaser, de nouvelles conditions ont été négociées avec l'ICANN. Verisign rendra un bout de son tablier, tout en gardant l'essentiel, c.a.d. COM, jusqu'en 2007. L'éternité et un jour. Formellement, il y aura donc à terme une apparence de concurrence.

L'espace des noms gérés par ce monopole de fait constituent une ressource globale, et publique, qui devrait être protégée par des garde-fous juridiques. On aimerait savoir si les manières de Verisign servent les intérêts du public ou d'autres, si les sociétés candidates au rôle de registreur ont des liens avec Verisign, si les sommes collectées correspondent à des dépenses ou profits raisonnables, si la confidentialité des données est garantie, et ce qu'elles deviendraient en cas de rachat de Verisign par AOL ou Micros--t, et bien d'autres choses aussi.

Il suffit d'aller à <<http://www.greatdomains.com/services/buy/buy.asp>> pour en conclure que les noms, les nôtres, sont considérés par Verisign comme sa propriété privée, mais on peut les « louer ». Incidemment, racket.com est réservé par register.com, un autre registreur, ou est-ce vraiment un autre ?

Finalement, sans vouloir faire de peine à Verisign, à quoi servent les top domaines ?

Bonne chance l'ICANN. Mais il serait grand temps de prendre en charge notre part de l'Internet, au niveau européen par exemple.

Louis Pouzin